ADDENDUM 1

COMMENTAIRES DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

(résultant de la ScC-SC6)

PLAN D'ACTION POUR LES OISEAUX TERRESTRES MIGRATEURS D'AFRIQUE EURASIE (AEMLAP)

UNEP/CMS/COP14/Doc.28.2

RECOMMANDATIONS POUR LA COP14

Recommandé pour adoption, y compris les changements proposés pour le texte ci-dessous.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR LE DOCUMENT

Lors de la réunion du Groupe de travail aviaire, il a été déclaré que les Parties devaient fournir davantage de ressources pour la mise en œuvre de l'AEMLAP et que leurs activités devraient disposer de davantage de visibilité. Les États de l'aire de répartition de l'AEMLAP devaient faire preuve davantage de leadership et d'initiative car, à l'heure actuelle, seuls 58 des 129 États de l'aire de répartition faisaient partie du Groupe de travail de l'AEML à la suite des invitations du Secrétariat. Le manque de financement de cette initiative a été souligné. Une Décision a été proposée en vue d'exprimer la nécessité d'un soutien plus fort.

Il a été recommandé que la liste des espèces de l'AEMLAP soit mise à jour à la suite des travaux intersessions sur la désagrégation et la taxonomie.

COMMENTAIRES SUR DES SECTIONS SPÉCIFIQUES / Y COMPRIS D'ÉVENTUELLES PROPOSITIONS DE RÉVISION DU TEXTE

- La section relative aux activités visant à mettre en œuvre la Résolution 11.17 (Rev.COP13) et les Décisions 13.34 à 13.38 a été jugée constructive, avec toutefois quelques corrections mineures (nouveau texte souligné) requises :

UNEP/CMS/COP14/Doc.28.2, page 4:

- « 9.Les membres du GD de l'AEML ont fait la promotion de l'AEMLAP lors de divers congrès, tels que le Congrès ornithologique panafricain (Ouganda Zimbabwe, novembre 2022) et la 4^{ème} réunion des États de l'aire de répartition de la voie de migration d'Asie centrale (Inde, mai 2023), afin de promouvoir les synergies entre les deux processus. »
- « 10.Les membres du GT AEML et le Secrétariat ont également soutenu un projet <u>conjoint à partenaires multiples financé</u> géré par la Cambridge Conservation Initiative, Integrating science, policy and sustainable development to address African-Eurasian migrant landbird declines, (Intégrer la science, la politique et le développement durable pour faire face au déclin des oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie) : Perspectives africaines sur une question concernant l'ensemble de la voie de migration, qui a débuté en 2020. »

- En ce qui concerne le projet de révision de la Résolution figurant à l'Annexe 1, le Groupe de travail aviaire a soutenu les mises à jour et a proposé quelques modifications supplémentaires comme suit :

Page 8, deuxième paragraphe du préambule, inclure la cible de la Convention sur la diversité biologique (CDB) relative à la restauration des habitats (nouveau texte souligné dans le paragraphe ci-dessous) :

« Consciente que l'état des oiseaux terrestres migrateurs est largement utilisé comme indicateur de la santé globale de l'environnement et de la biodiversité, notamment en ce qui concerne la réalisation de la Cible 2 du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming-Montréal (GBF) relative à la restauration effective des zones dégradées l'atteinte de l'Objectif 12 du Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique (CBD) pour la biodiversité 2011-2020, et que les oiseaux terrestres migrateurs peuvent fournir un indicateur efficace de l'utilisation durable des terres lorsque leur suivi est assuré par des méthodes normalisées, »

Page 11, après le paragraphe commençant par « *Prenant note* de la conclusion de l'atelier organisé par la Cambridge Conservation Initiative (...) », le Groupe de travail aviaire suggère d'ajouter un autre paragraphe :

« Notant en outre les conclusions du symposium et de la table ronde du Congrès panafricain Ornithologique (PAOC), Integrating science, policy and sustainable development to address African-Eurasian migrant landbird declines, (Intégrer la science, la politique et le développement durable pour faire face au déclin des oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie): Perspectives africaines sur une question concernant l'ensemble de la voie de migration, quant aux nombreuses possibilités de résultats favorables aux oiseaux terrestres migrateurs, à davantage de biodiversité et de communautés locales si les communautés axées sur la biodiversité, et le développement humain, travaillent conjointement à des approches du développement durable basées sur la restauration des écosystèmes, y compris sur la sélection d'espèces d'arbres permettant d'accroître au maximum les bénéfices possibles tant pour les communautés locales que pour la biodiversité, d'encadrement des interventions en vue de fournir tant des indicateurs socio-économiques que de la biodiversité, et d'utilisation du suivi des résultats des interventions dans le paysage pour mieux comprendre l'efficacité des différentes approches.»

- Le Groupe de travail aviaire propose les modifications suivantes pour le projet de Décisions figurant à l'Annexe 2 :
- En ce qui concerne la Décision 14.AA (page 15), le Groupe de travail propose d'ajouter les alinéas suivants et de réviser les alinéas existants, comme suit :

14.AA Adressée aux Parties

Les Parties sont encouragées à : (...)

- a) « sont instamment priées de soutenir la coordination des activités nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail de l'AEMLAP et du groupe de travail et à l'organisation d'au moins une réunion du groupe de travail pendant la période intersession entre la 14^e session de la Conférence des Parties (COP14) et la COP15;»
- b) <u>« en particulier celles qui sont également Parties ou signataires des deux autres instruments pertinents de la CMS, ou États de l'aire de répartition d'espèces couvertes par ces deux autres instruments, l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEWA) et le Mémorandum d'entente sur la Conservation des Oiseaux de Proie Migrateurs d'Afrique et d'Eurasie (MdE Rapaces)</u>

- sont instamment priées de soutenir, dès que possible, la mise en œuvre, dans les délais, du projet commun sur l'évaluation de la situation et l'élaboration de plans d'action pour les principaux habitats d'oiseaux prioritaires le long des voies de migration d'Afrique-Eurasie; »
- c) sont encouragées à promouvoir en parallèle l'utilisation de l'imagerie satellitaire et la surveillance des habitats et des oiseaux au sol, afin de mieux comprendre l'impact de la couverture terrestre et des changements d'utilisation des sols sur les oiseaux migrateurs d'Afrique-Eurasie, ainsi que les facteurs à l'origine de ces impacts;
- d) <u>sont encouragées à</u> tenir compte des projets pertinents tels que l'Atlas des migrations des oiseaux d'Eurasie et d'Afrique et intégrer leurs conclusions dans leurs politiques de conservation des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs ;
- e) <u>sont encouragées à</u> noter les récents développements visant à définir un nouveau cadre institutionnel au titre de la CMS pour l'itinéraire aérien d'Asie centrale (CAF), et veiller à ce que des synergies soient recherchées entre les États de l'aire de répartition de l'AEMLAP et de la CAF;
- f) <u>sont encouragées à</u> évaluer l'état des espèces d'oiseaux prioritaires empruntant les voies de migration d'Afrique-Eurasie et élaborer des plans d'action pour ces espèces-;
- g) <u>« sont priées de faire rapport à la COP15, via leurs rapports nationaux, sur les progrès de la mise en œuvre de l'AEMLAP et son intégration dans les résultats par rapport à d'autres accords internationaux pertinents, incluant le suivi et l'efficacité des mesures prises en vue d'atteindre les objectifs de la CMS; »</u>
- En ce qui concerne la Décision 14.BB (page 16), le Groupe de travail aviaire a proposé la suppression de l'alinéa b), considéré comme redondant :
 - « Parties, organisations intergouvernementales et non gouvernementales : (...)
 - b) "sont invités à soutenir le Groupe de travail afin qu'il organise au moins une réunion entre la COP14 et la COP15 pour, entre autres activités, examiner la mise en œuvre du plan d'action et du programme de travail »
- Dans la Décision 14.DD (page 17), le Groupe de travail a proposé l'ajout d'un nouvel alinéa :
 - « Le secrétariat, sous réserve de la disponibilité des ressources devra : (...)
 - c) « organiser, pendant la période intersession entre les 14e et 15e sessions de la Conférence des Parties, une réunion de consultation des États de l'aire de répartition afin de décider ensemble si le plan d'action doit rester un document autonome, ou si un nouvel instrument de la CMS doit être développé, ou encore si un instrument de la CMS existant devrait être utilisé en tant que cadre institutionnel, ou si une autre solution devrait être recherchée pour permettre à l'AEMLAP de disposer de meilleures opportunités dans sa mise en œuvre. »